



Gratification de stage non payée

Par Fr3c4r

Bonjour,

J'ai effectué un stage de 4 mois en télétravail dans une entreprise dans le domaine de l'informatique. Lors de ce stage, j'ai été systématiquement payé en retard(2 semaines a 1 mois) jusqu'au dernier mois ou je n'ai rien reçu. J'ai alors relancé mon maître de stage qui m'a alors répondu 2 mois après la fin de mon stage que je ne serais pas payé car il n'avait pas eu de mes nouvelles pendant 1 semaine et demi (mon téléphone était en panne). Je ne sais donc pas comment faire pour toucher ce mois de stage et les 8 jours de congés payés qu'il me doit. Sachant que j'ai signé une convention de stage et qu'il est obligé de me payer.

Par kang74

Bonjour

Le stagiaire ne cumule pas de congés payés mais la convention peut prévoir le fait qu'il puisse en prendre(ou pas)

Il n'y a donc pas de solde de tout compte à attendre ..

Si le stagiaire n'est pas joignable pendant 8 jours et demi, alors qu'il est en télé travail et soumis donc à sa hiérarchie pendant ce temps, on peut honnêtement penser qu'il ne peut pas faire ce qu'on lui demande s'il n'est pas joignable (il me semble pourtant que les moyens de communication ne manquent pas pour prévenir son employeur pour expliquer comment vous joindre)

Que dit votre établissement de formation ?

Par de là, tout ce que vous pouvez faire c'est négocier être payé au prorata temporis en justifiant des tâches faites pendant ce mois (ce qui , dans le domaine de l'informatique, ne devrait pas être difficile), lui rappelant que travailler sans être à minima indemnisé telle la convention est du travail dissimulé .